

INFORMATIONS GENERALES INSCRIPTIONS**Installations sportives de Payrin-Augmontel:**

Sont ouvertes les dimanches matins de 8H 45 à 11H35 et les samedis en après midi de 14H à 17H10 pour les pas 25 50 100m et TSV

Les autres jours les installations sont accessibles aux compétiteurs autorisés titulaires d'une clé électronique.

En semaine, les armes utilisées doivent être les armes servant aux compétitions et aux entraînements.

Installations sportives de Mazamet 10m (air comprimé), sont ouvertes :

École de Tir, lundi de 18h30 à 20h00 (8 ans à 14 ans)

Adultes lundi de 20h00 à 22h00 et jeudi de 19h30 à 21h00, les armes de prêt sont disponibles aux conditions spécifiques du stand 10m. Des plages d'ouvertures complémentaires risquent d'apparaître en cours de saison.

Pièces à fournir, pour une nouvelle inscription*, pièces à fournir pour un renouvellement °:

Feuille d'adhésion dûment remplie avec acceptation du règlement intérieur*

Autorisation parentale pour les mineurs*° et deux photos d'identité récentes*

Adultes, une photographies d'identité*. Pièce d'identité*° Preuve de résidence*° Certificat médical°*

Ordre des chèques « CTMN »

Le nouvel inscrit non licencié la saison précédente, devra suivre un parcours initiatique de formation. Ce parcours se décompose au minimum, de trois séances au 10m et de deux séances au 25m, sous les directives d'un animateur fédéral.

Si le nouveau tireur a acquis les trois fondamentaux, la sécurité, la visée, le lâcher, le nouveau licencié, pourra évoluer en autonomie. Si ces fondamentaux sont en cours d'acquisition, une nouvelle séance au 10m et une nouvelle séance au 25m seront imposées. **Ces cinq séances engendrent une participation forfaitaire aux frais de 30 €** (fournitures des cibles des munitions, armes, etc...). Un passeport initiatique validé clôturera cette formation.

Suite à l'obtention du passeport initiatique, un questionnaire de sécurité fédéral sera à remplir par le licencié au club avec l'aide d'un, animateur, initiateur ou CAC.

Montant cotisations saison 2024-2025 (cotisation fédérale et cotisation club) validité 01 09 2024 au 31 08 2025

Membre Adulte 260€

Membre École de Tir 7 ans à 14 ans 150 €, plus un chèque de caution de 100€,

L'Association fournit gratuitement aux jeunes de l'école de tir, carabines, pistolets, cibles, plombs. Les moniteurs donnent beaucoup de temps, en contrepartie le jeune s'engage à participer au Championnat Départemental, au Championnat Régional et au Challenge des Pitchouns. Si le jeune ne participe pas à un de ces championnats et à ce challenge, les 100€ de caution seront encaissés. Les montants des inscriptions aux championnats seront prises en charge par le club.

Dès qu'un championnat n'a pas été tiré, le jeune de l'école perd son statut « école de tir ».

Montant de la cotisation adulte du deuxième membre d'un couple 180€

Montant de la cotisation École de Tir d'un enfant fils ou petit fils de licencié adulte 110 €, si école de tir caution de 100€.

Montant de la cotisation jeune 14 ans à 20 ans, 150 €

Les frais engagés par, un membre du C.D, arbitre, animateur, CAC, pour un tireur en particulier, seront à la charge du tireur Étoile CAS Cow Boy Action Shooting SASS-USA + CAS France+ 170€ la première année, 115€ les années suivantes. CAS France uniquement 60€ la première années, 35€ les années suivantes (il faut être licencié FFTir au CTMN), le CAS est une discipline non FFTir

Prêts d'armes club au 10m et au 25m, durant la première saison d'inscription, 50€ pour la saison sportive. A Augmontel les armes sont, des armes de poing en 22 LR les munitions seront vendues, par le club, merci de faire l'appoint, le prêt est consenti pour une ou deux séries de 20mn en fonction de la demande. Au 10m, les cibles et les diabolos (plombs) sont à la charge du tireur

Les adhérents adultes qui participent activement aux tâches du club, et qui cotisent à hauteur de 260€, auront un remboursement de 100€ à l'AG de la saison suivante. La participation est de 8 jours par saison. Les tâches associatives sont : aide à une compétition, entretien et réparation des installations sportives, etc..... Une fiche de tâches associatives sera à faire viser lors de chaque tâche.

Le tireur non présent ou non représenté à l'AG et/ou non à jour de la nouvelle cotisation, ne sera pas remboursé des 100€

Les cotisations pourront être fractionnées en deux chèques, ou plus si besoin.

Les dossiers d'inscriptions sont envoyés par messagerie ou exceptionnellement à retirer aux stands, de Mazamet ou d'Augmontel, dans les heures d'ouverture.

Les dossiers d'inscriptions sont à renvoyer complets à :

Marc Siadous CTMN

7 Av Maréchal Juin 81200 Mazamet

Tél : 06 34 05 33 29